# DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 MASSIF FORESTIER DE RETZ



Charte des bonnes pratiques à destination des associations sportives et culturelles

Dispensant d'évaluation des incidences

Document validé en comité de pilotage le 22 novembre 2016













## Qu'est-ce que Natura 2000 et la charte des usagers ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. Suite aux directives Oiseaux du 30 novembre 2009 et Habitat, Faune et Flore du 21 mai 1992, l'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme. Pour chaque site, un COmité de PILotage (COPIL) se réunit pour élaborer un DOCument d'OBjectifs (DOCOB) mis en œuvre (animé) grâce à des outils : les chartes et les contrats.

Afin de garantir la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité et des milieux dans le cadre de la pratique d'activités au sein du site, la présente charte poursuit l'objectif de faire respecter et promouvoir des bonnes pratiques.

Un engagement en ce sens permet de dispenser les associations de fournir les évaluations des incidences au titre de Natura 2000 concernant les manifestations ou activités récurrentes et de faible impact. Une charte est signée pour une durée de 5 ans.

# Qui peut adhérer à la charte?

Toute personne morale, publique ou privée (usagers du site, associations, clubs...), titulaire de droits réels ou personnels relatifs à l'organisation de manifestations ou d'activités sportives portant sur tout ou partie des terrains inclus dans le site Natura 2000 Massif forestier de Retz (cf. annexe n° 1).

Les activités sportives concernées sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Les courses à pied (trail, course d'orientation)
- La randonnée pédestre
- Le cyclisme (VTT, cyclotourisme...)
- L'équitation
- La spéléologie
- Les suivis de chasse

# Quels sont les engagements pour l'adhérent ?

La charte fixe deux seuils d'engagement pour l'adhérent en fonction des pratiques sportives et des événements organisés :

- Les engagements de bonnes pratiques : l'adhérent (usager du site, association...) organisateur d'une activité non soumise à évaluation des incidences, ponctuelle ou régulière, s'engage à travers cette charte à respecter les engagements de bonnes pratiques listés ci-après.
- **Les engagements spécifiques** à une ou plusieurs activités permettant la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 : l'adhérent organisateur de manifestations sportives soumises à évaluation des incidences (cf. seuils en annexe n° 5) s'engage à respecter les engagements de bonnes pratiques ainsi que les engagements spécifiques permettant la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 listés ci-après.

#### Que permet cette charte?

La signature de la charte permet à l'adhérent de promouvoir son implication dans le dispositif Natura 2000 auprès des participants et du grand public.

L'adhésion à la charte et le respect des engagements spécifiques qui le concernent dispensent l'organisateur de manifestations sportives de remplir le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000¹ lors du dépôt de son dossier en Préfecture.

Cette charte ne dispense pas des demandes pour obtenir les autres autorisations administratives (circulation, secours...).

# Comment adhérer à la charte des usagers ?

- Se faire connaître auprès de la structure animatrice du site : la Communauté de Communes Retz-en-Valois.
- Remplir et signer le formulaire d'adhésion.

#### Formulaire d'adhésion

À remplir avec la structure animatrice du site Natura 2000 :

Communauté de Communes Retz-en-Valois 9, avenue Marx Dormoy 02600 Villers-Cotterêts 03 23 96 60 15

et l'animateur technique (jusqu'en 2018) : ONF - SEAP 34, route de Compiègne 02600 Villers-Cotterêts raphael.allaguillaume@onf.fr



<sup>1</sup> Téléchargeable sur http://www.natura2000-picardie.fr rubrique Evaluation des incidences, Documents d'aide à la réalisation des évaluations

## Les engagements de bonnes pratiques

- 1 > Je sollicite la structure animatrice pour toute assistance utile à la bonne application de la charte.
- 2 > J'informe la structure animatrice du site d'éventuelles dégradations du milieu naturel, d'origine humaine ou naturelle.
- 3 > Je prends connaissance de la fiche d'identité du site (cf. annexe n° 1).
- 4 > Je respecte la nature et l'intégrité du site à travers le respect des préconisations suivantes :
  - ne pas piétiner et modifier les milieux naturels en dehors des sentiers balisés,
  - garder son chien hors de portée de la faune sauvage,
  - ne pas ramasser d'insectes, de fleurs et de plantes sauvages (pour le souvenir, mieux vaut une bonne photo),
  - pour les ravitaillements, les repas des bénévoles et des participants, choisir autant que possible des produits alimentaires ou autres moins emballés, éco-responsables, issus de préférence d'une production locale, de saison,
  - limiter et optimiser l'utilisation de l'eau potable,
  - organiser le ramassage des déchets, les trier et inciter à la pratique du « déchet +1 » (ramasser un déchet en plus),
  - évaluer les besoins en transports collectifs (http://www.villeo-retzeo.fr) ou covoiturage, rationaliser les déplacements entre les sites (cf. annexe n° 2), avant, pendant et après la manifestation,
  - lorsque la voiture est utilisée, se garer sur des espaces aménagés pour le stationnement,
  - favoriser des lieux d'hébergement éco-responsables et proches du site,
  - limiter les émissions sonores et lumineuses pour les activités nocturnes,
  - veiller à limiter la consommation d'énergie,
  - disqualifier ou pénaliser les participants irrespectueux du milieu,
  - alerter, grâce à l'outil « SURICATE » du site http://sentinelles.sportsdenature.fr, le gestionnaire (l'ONF) des dépôts d'ordures ou de la présence d'espèces exotiques envahissantes.
- 5 > J'informe les pratiquants de la signature de la charte et de son contenu.

# Les engagements spécifiques aux activités sportives permettant la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000

#### **Avant la manifestation**

- 1 > Je m'engage à informer 3 mois avant la manifestation sportive la structure animatrice de la date de celle-ci et du parcours. Je demande au(x) propriétaire(s) une autorisation pour accéder au(x) site(s).
   Les échanges par courriers, ou courriels, pour l'information préalable puis pour la (les) demande(s), feront office de preuves.
- 2 > Je m'engage à effectuer avec la structure animatrice ou l'animateur du site, le projet de parcours de la manifestation sportive dans le site Natura 2000, afin de vérifier si le tracé est compatible avec les enjeux du site naturel.
  - Cette visite de site sera complétée par la visite des lieux d'accueil des participants (stationnements, stands...) toujours dans ce souci de vérification de la compatibilité de la manifestation avec les enjeux du site naturel. Sans modification du parcours et de la période de la manifestation d'une année sur l'autre, ce rendez-vous n'est pas nécessaire et c'est le parcours validé par la structure animatrice qui fait foi.
- 3 > Je m'engage à modifier tout ou partie du parcours et la date de la manifestation sportive avec la structure animatrice du site, s'ils ne sont pas compatibles avec les objectifs de préservation des habitats et des espèces définis sur le site Natura 2000.
  - Le parcours définitif devra être transmis à la structure animatrice, avec repérage des zones sensibles sur la carte.
- 4 > Je m'engage à mettre en place les moyens nécessaires (gestion de la fréquentation, information, gestion du stationnement en dehors des zones sensibles et des aires de ravitaillement) pour l'accueil des pratiquants et des spectateurs afin de limiter leur impact sur le site. Les zones sensibles identifiées lors du rendez-vous avec la structure animatrice seront balisées avec un matériau biodégradable afin d'éviter d'éventuelles perturbations du milieu ou des espèces par les participants et/ou les spectateurs.
  - Le balisage ou la signalétique utilisé(e) devra être retiré(e) à la fin de la manifestation.
- 5 > Je m'engage à informer chaque participant directement sur le bulletin d'inscription et sur le site internet, que tout ou partie du parcours se situe en site Natura 2000 et indiquer aussi quelques préconisations de respect des lieux :
  - ne pas piétiner les milieux naturels en dehors des sentiers balisés,
  - ne pas cueillir de fleurs et de plantes sauvages,
  - ramasser ses déchets et inciter à la pratique du « déchet +1 » (ramasser un déchet en plus lors d'une balade),
  - lorsque la voiture est utilisée, se garer sur des espaces aménagés pour le stationnement hors du site Natura 2000.

Le bulletin d'inscription, ou la capture d'écran de la page internet de la structure organisatrice de la manifestation, sera envoyé, ou mélé, à la structure animatrice.

#### **Pendant la manifestation**

6 > Je m'engage à mettre à disposition des participants et spectateurs un dépliant d'information du site (cf. annexe n° 3). Une transmission par mél ou un téléchargement libre sur le site internet de la structure organisatrice pourront être mis en place.

#### **Après la manifestation**

- 7 > Je m'engage à nettoyer tous les sites utilisés lors de la manifestation sportive (parcours sportifs, zones de stationnement...) et à évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels à la fin de celle-ci.
  - Un contrôle de l'absence de traces (déchets) et de dégradations du site imputables au signataire pourra avoir lieu une semaine après la manifestation.
- 8 > Je m'engage à communiquer le bilan de la manifestation à la structure animatrice du site un mois maximum après la fin de la manifestation (cf. formulaire en annexe n° 4).
  - Ce bilan pourra être agrémenté de quelques photographies et de commentaires sur la perception ou la prise en compte de l'environnement par le public (participant ou non).

# Les engagements spécifiques à une activité

#### 9 > Spéléologie:

- Je m'engage à ne pas déranger les populations de chauves-souris (contacts, nuisances sonores ou lumineuses) lors de l'élevage des jeunes ou de leur hibernation, en organisant les activités en dehors des périodes suivantes : de début juin à fin août et de la mi-novembre à la mi-mars.
- Je ne modifie ni l'entrée ni le milieu souterrain (grille, déblais, remblais, dépôt, même temporaire, de déchets...). L'absence de pratiques défavorables pourra être contrôlée.
- Je signale à l'animateur du site la présence de chauve-souris dans les grottes et cavités isolées.
- Je signale à l'animateur du site toute éventuelle altération du milieu ou toute éventuelle source de dérangement des chauves-souris.

#### 10 > Suiveurs de chasse :

Je m'engage à rester sur les voies carrossables. Le caractère carrossable d'un chemin est relatif à son état matériel, bon ou mauvais pour la circulation de véhicules motorisés classiques.

#### Un temps de concertation est essentiel lors de la préparation de l'activité.

#### Merci de compléter le cadre suivant pour adhérer à la charte pour 5 années :

Nom de(s) (l')adhérent(s) :
Tél.:Mél:
Fait à:
Le ://20 Signature(s) et cachet de l'adhérent :
Signature de la structure animatrice attestant honne récention :

# Annexe n° 1 : Fiche d'identité du site

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200398

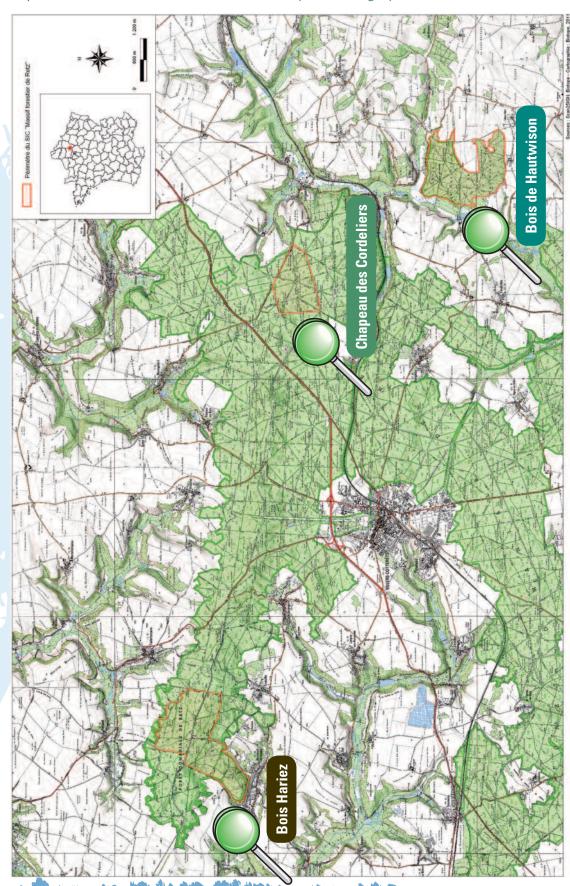
NOM	Massif forestier de Retz		
RÉGION	Picardie		
DÉPARTEMENT	Aisne (02)		
COMMUNES CONCERNÉES	Chouy, Fleury, Haramont, Montgobert, Retheuil.		
SURFACE DU SITE NATURA 2000	<ul> <li>847 hectares répartis en 3 entités :</li> <li>le bois Hariez, 312 ha, à l'ouest ;</li> <li>le Chapeau des Cordeliers, 165 ha, au nord-est ;</li> <li>le bois de Hautwison, 371 ha, au sud-est.</li> </ul>		
INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE	La taille de la forêt domaniale de Retz (13 225 hectares) lui confère un intérêt écosystémique européen pour l'avifaune forestière nicheuse et les populations de grands mammifères. Les intérêts spécifiques connus sont surtout floristiques (plantes rares en limite d'aire de répartition, notamment le cortège submontagnard aujourd'hui très réduit, nombreuses plantes menacées). Le site Natura 2000 présente également un fort enjeu pour la préservation du Petit Rhinolophe en Picardie. Des travaux de restauration et d'aménagement spécifiques sur la maison forestière du Bois Hariez ont permis de protéger efficacement la colonie, à la fois en période de reproduction et d'hibernation. Pour les chauves-souris, il est prévu de maintenir ou d'augmenter le nombre, la surface et la qualité des habitats de reproduction, d'hibernation et de chasse, ainsi que les liens entre eux.		
HABITATS ET MENACES POTENTIELLES À LIMITER	La hêtraie à houx, les hêtraies-chênaies à Laîche glauque, à Jacinthe des bois ou à Aspérule odorante et Mélique uniflore peuvent être menacées par des plantations d'autres essences, par le tassement du sol et/ou l'introduction d'espèces exotiques envahissantes telles que la Renouée du Japon, le Raisin d'Amérique, le Cerisier tardif².  Les forêts de frênes et d'aulnes de bord de rives peuvent être également menacées par la sécheresse et les maladies.  Les orties et ronces concurrencent les herbacées du site.		

Plus d'infos sur la Renouée du Japon : http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/Fiche\_Fallopia.pdf Plus d'infos sur le Raisin d'Amérique : http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/Fiche\_Phytolacca\_americana.pdf Plus d'infos sur le Cerisier tardif : http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/Fiche\_Prunus\_serotina.pdf

ESPÈCES D'INTÉRÊT CON	MMUNAUTAIRE	PRÉSENCE	HABITAT FAVORABLE ET MENACES POTENTIELLES
		MOUSSE	
© commons.wikimedia.org	Dicrane vert  Dicranum viride	Possible, car connue sur 2 stations du massif, hors site Natura 2000	<ul> <li>Espèce corticole, croit sous des conditions d'humidité soutenue et permanente. Il se développe surtout à la base des troncs d'essences à écorce lisse ou rugueuse.</li> <li>Menaces potentielles : importante mise en lumière ou disparition d'arbres-hôtes (vieux arbres), changement climatique et pollution.</li> </ul>
		CHIROPTÈRES	
© Julien Lefèvre	Petit Rhinolophe  Rhinolophus hipposideros	Avérée en estivage et hivernage	<ul> <li>Patrimoine bâti en estivage, carrières en hivernage (cavités), paysages semi-ouverts pour la chasse (lisières, haies, prairies) et milieux humides.</li> <li>Menaces: inaccessibilité des cavités, disparition de gîtes de reproduction (rénovation du bâti), transformation des milieux de chasse et fragmentation des habitats (routes).</li> </ul>
© commons.wikimedia.org	Barbastelle d'Europe  Barbastella barbastellus	Contactée en vol	<ul> <li>Gîtes: dans les fentes et écorces décollées des arbres et dans les bâtiments (poutres, volets).</li> <li>Menaces: traitements phytosanitaires faisant disparaître les micro-lépidoptères, éclairages publics, disparition de gîtes et de terrains de chasse, fragmentation des habitats.</li> </ul>
© commons.wikimedia.org	Grand Murin  Myotis myotis	Potentielle, contactée en vol sur le massif	<ul> <li>Hivernage en cavités souterraines, estivage en milieu plutôt sec et chaud (sous les toits);</li> <li>Terrains de chasse en milieux ouverts avec peu de sous étage car glanage au sol.</li> <li>Menaces: dérangement, destruction de gîtes, pesticides, éclairage, fragmentation des habitats.</li> </ul>
© Olivier Descamps	Murin de Bechstein  Myotis bechsteinii	Contactée en vol	<ul> <li>Hibernation dans les arbres (rarement en milieu souterrain), espèce typiquement forestière, milieu forestier mâture et dense.</li> <li>Menaces: dérangement, destruction ou inaccessibilité de gîtes, pesticides, éclairage, fragmentation des habitats.</li> </ul>
© commons.wikimedia.org	Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus	Contactée en vol	<ul> <li>Hivernage en cavités ; estivage dans bâtiments, chasse en forêt, bocage, milieux humides.</li> <li>Menaces : dérangement, destruction ou inaccessibilité de gîtes, pesticides, éclairage, fragmentation des habitats.</li> </ul>
© commons.wikimedia.org	Grand Rhinolophe  Rhinolophus ferrumequinum	Avérée en estivage et hivernage	<ul> <li>Patrimoine bâti en estivage, cavités en hivernage (carrières, ponts).</li> <li>Menaces : dérangement, destruction ou inaccessibilité de gîtes, pesticides, éclairage, fragmentation des habitats.</li> </ul>
		INSECTE	
© commons.wikimedia.org	Lucane cerf-volant  Lucanus cervus	Non observé, mais présence possible car conditions favorables	<ul> <li>Reproduction dans les cavités de vieux arbres et troncs morts, dispersion : sur environ 2 km.</li> <li>Menaces potentielles : manque d'arbres-hôtes.</li> </ul>

## Annexe n° 2 : Carte du site Natura 2000 et desserte

(http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200398 puis Cartographie du site Natura 2000)



الْ إِنَّاكَ مِنْ مِنْ أَمْ الْمُعْلِلْ اللَّهُ فِي الْمُعْلِينِ فَيْ الْمُعْلِقُونَ الْمُعْلِقُونَ فَوْ الْمُعْلِقُونَ فَي الْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقِينَ اللَّهُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقِ وَالْمُعْلِقِ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَلَّهُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالِمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقِ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعْلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعْلِقِ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقِ وَالْمُعِلِقُ وَالْمُ

# Annexe n° 3 : dépliant du site

#### 8 espèces d'intérêt communautaire ciblées dans le DOCOB









- 4 habitats d'intérêt communautaire à préserver :
- Hêtraies neutres (68 % de la surface du site)
  Hêtraie acidophile à Houx (30 %)
- Forêt alluviale à Aulne et Frêne (1 %)

#### Le site Natura 2000 847 hectares répartis en 3 entités :





des Cordeliers

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Communauté de Communes Retz-en-Valois 9, avenue Marx Dormoy 02600 Villers-Cotterêts 03 23 96 13 01

www.cc-retz-en-valois.fr www.natura2000-picardie.fr

www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html

Livret de synthèse du DOCOB disponible sur demande. Document réalisé par l'ONF - SEAP - 02600 Villers-Cotterêts, prestataire technique pour appui à l'animation du site



# **MASSIF FORESTIER** DE RETZ

SITE FR2200398 DU RÉSEAU EUROPÉEN NATURA 2000



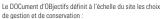












- de gestion et de conservation :

   le maintien puis l'augmentation des différents habitats des
- envahissantes;
- l'approfondissement des connaissances scientifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt ;
- la sensibilisation et l'implication des populations locales.

# chauves-souris (chiroptères) ; • la conservation des habitats d'intérêt communautaire ; • la surveillance des espèces végétales exotiques

#### **Quelques actions menées**

Recensement d'arbres à cavités qui pourront abriter des chauves-souris.



• Recherche et cartographie des plantes exotiques



- Recherche et cartographie du Dicrane vert.
- Cartographie des aulnaies



 Animations pour différents publics et auprès des écoles sur le thème des chiroptères et la protection de leurs habitats





- Élaboration d'une version simplifiée du DOCOB, accessible à z-en-valois.fr rubrique Environnement, Natura 2000.
- Élaboration de la charte des usagers, présentant les avantages de l'adhésion et la réglementation sur les activités de plein air, à destination de tout organisateur (association, etc.) de

#### Les activités concernées par la charte des usagers

- course d'orientation).

   La randonnée pédestre

   Le cyclisme (VTT,
- cyclotourisme...)
- L'équitation.
   La spéléologie.



#### Quelques gestes civiques, en tous lieux

- je ne piétine ni ne modifie la nature en dehors des sentiers;
  je garde mon chien hors de portée de la faune sauvage;
- je ne ramasse pas d'insectes, de fleurs et de plantes sauvages (pour le souvenir, mieux vaut une bonne photo); je garde mes déchets et, si le cas se présente, «+1 »
- je me gare sur les espaces réservés pour le stationnement ; j'alerte le gestionnaire (ONF Unité territoriale de Retz) au sujet des dépôts d'ordures ou de la présence d'espèces



# Annexe n° 4 : Bilan de la manifestation

Date de la manifestation :/20
Communes traversées :
Nombre de participants :
Nombre approximatif de visiteurs :
Avez-vous rencontré des difficultés, si oui lesquelles ?
Avez-vous des remarques quant à la prise en compte de l'environnement ?
Avez-vous d'autres remarques ?
<u></u>
Voyez-vous des améliorations à apporter pour une future manifestation ?
Vous pouvez joindre à ce compte-rendu des photographies et le hulletin d'inscription fourni lors de la manifestation

Faire une copie du bilan de la manifestation et l'envoyer à la

Communauté de Communes Retz-en-Valois 9, avenue Marx Dormoy 02600 Villers-Cotterêts 03 23 96 60 15

# Annexe n° 5 : Liste des activités soumises à déclaration ou autorisation administrative et à évaluation des incidences en site Natura 2000 http://www.natura2000-picardie.fr/Liste\_projets.html

que l'activité se déroule en totalité ou en partie<sup>3</sup> dans le site Natura 2000.

# Les activités soumises à autorisation administrative

Liste nationale selon l'article R 414-19 du code de l'environnement
☐ Manifestations sportives chronométrées ni organisées ou ni autorisées par une fédération sportive agréée (articles L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport), sur voie (ouverte à la circulation) publique et d'échelle (inter)nationale ou d'un budget > 100 000 €
☐ Homologation des circuits (article R. 331-37 du code du sport)
☐ Manifestations motorisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (articles R. 331-18 à R. 331-34 du code du sport)
☐ Rassemblements festifs musicaux
☐ Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif et de plus de 1500 personnes, toutes comprises (article R. 331-4 du code du sport)
☐ Manifestations aériennes (article L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile)
Liste locale 1 selon l'arrêté préfectoral de l'Aisne du 17 décembre 2010
□ Manifestations sportives chronométrées ni organisées ou ni autorisées par une fédération sportive agréée (articles L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport), sur voie (ouverte à la circulation) publique et d'échelle infranationale ou d'un budget < 100 000 €
☐ Manifestations motorisées de plus de 20 véhicules terrestres à moteur sur routes ouvertes à la circulation publique (article R. 331-18 du code du sport)
☐ Feux d'artifices du groupe K4 ou > 35 kg d'explosifs (décret 90-897 du 1er octobre 1990)
Les activités soumises à déclaration administrative :
☐ Manifestations sportives sans classement ni chronométrage, de plus de 75 piétons, 50 cycles non motorisés ou 25 chevaux ou autres animaux de bât

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> NB : Les manifestations de la liste nationale sont soumises à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'elles couvrent soit situé ou non dans le périmètre du site Natura 2000.

## **Annexe n° 6 : Contacts complémentaires**

Aide réglementaire au remplissage du formulaire de déclaration ou d'autorisation Direction Départementale des Territoires de l'Aisne 03 23 24 64 00 - ddt@aisne.gouv.fr

Orientation dans la démarche et valorisation de la manifestation Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne 03 23 28 60 92 - aisne@franceolympique.com

Service instructeur : réception et traitement de la déclaration ou demande pour autorisation de la manifestation et du formulaire d'évaluation d'incidences Préfecture de l'Aisne 03 23 21 83 12 - pref-bureau-reglementation@aisne.gouv.fr

Service gestionnaire de la forêt domaniale de Retz Unité territoriale de Retz 03 23 96 00 95 - jerome.jaminon@onf.fr













